

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU SEIN DE LA BIOVALLÉE

Arnaud BOUIX, Fama DIALLO, Samuel DA SILVA PASSOS

L2 Géographie et Aménagement / Université Paris Nanterre / Mai 2022

Encadrement: Audrey BOCHATON, Anne-Peggy HELLEQUIN



Un peu de contexte :

1) L'état des lieux

L'agriculture biologique est le label le plus exigeant de France en terme de protection environnementale.

- De nombreux labels, comme *Terre de liens* ; Cosmebio (cosmétique bio-européenne), permettent de promouvoir la culture biologique territoriale.
- Au sein de la Biovallée : 17% de la SAU (Surface agricole utile) est consacrée au bio.
- Le blé apparaît comme la seule production sensiblement moins rentable en bio qu'en agriculture conventionnelle. Donc les fruits et légumes sembleraient avoir une productivité identique en bio et en conventionnel.
- Il n'y a pas eu de remembrement des parcelles.
- Dans le Diois, il y a 1400 ha. de Clairette de Die, renommée mondiale. C'est une AOC qui se produit au-delà des limites de Die, dans toute la Vallée de la Drôme.
- Valorisation de la pâture par l'élevage, puisqu'on se trouve en territoire montagnard (piémont). Les grandes cultures sont moins représentées qu'à l'échelle nationale.
- Aucun cas d'échec de conversion n'est à déplorer, à la connaissance de l'association AgriBioDrôme.

Localisation



Frise retraçant quelques dates clés

1950	1980	1991	2013
L'agriculture biologique commence lentement à se développer en France avec la volonté de s'opposer au modèle d'agriculture intensive qui s'était imposé comme seule solution viable pour vaincre la crise alimentaire de l'après-guerre.	L'Etat français reconnaît officiellement une agriculture sans produits chimiques de synthèse et entérine les cahiers des charges élaborés par la société civile (regroupant consommateurs et producteurs) en 1970.	Mise en vigueur de la réglementation européenne pour les productions végétales biologiques qui concerne entre autres la distribution, le contrôle, l'importation, l'étiquetage des produits bio... pour une harmonisation des pratiques entre les Etats Membres.	Présentation du programme "Ambition bio 2017" par le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll pour permettre à l'ensemble de la filière bio de se développer davantage. (Voir toutes les mesures sur le site internet du ministère de l'agriculture).

Problématique

- Dans quelles mesures l'agriculture biologique façonne-t-elle le territoire de la Biovallée, entre démocratisation, préservation des héritages culturels, et soutenabilité économique ?

I/ L'alimentation bio démocratisée, tout en préservant l'identité culturelle et les principes éthiques du bio

1) Une préservation qui passe par toujours plus d'accessibilité au bio

Plan d'Alimentation Territorial (PAT) au niveau de la CC (Communauté de communes), sur 7-8 ans. C'est un **dispositif d'Etat**. Aujourd'hui, pour certains consommateurs, le marché local est devenu **trop onéreux**. On souhaite pouvoir y remédier en permettant à tous de se nourrir correctement, et en **privilegiant avant tout le bio** (même les cantines scolaires !).

Dans le Diois, la population est particulièrement vieillissante et isolée pour une partie d'entre elle (le sentiment d'enclavement est notamment exacerbé par les montagnes bordant la vallée). Ce plan impulse une forte opportunité démocratique, puisque tous les acteurs des filières sont consultés. En effet, « il n'y a pas de solutions toutes faites ». La CC ne portera que les solutions qui rentrent dans son **domaine de compétences**.



- Plaisirs forestiers d'altitude
- Plaisirs forestiers de piémont
- Pâturages (ovins)
- Jachères
- Bourgs
- Bords de rivière (ripisylves)
- Vergers
- Céréaliers (blé)
- Maraîchages



II) L'exploitation du potentiel économique de l'agriculture bio en Biovallée

III) Cependant : des agriculteurs qui ne se sentent pas toujours épaulés

1) Des actions de promotions et de développement du bio, rentabilisées

- Une **économie touristique** créée afin de promouvoir le savoir faire (implantations de gîtes labellisés, magasins bios, etc.).
- L'association *Biovallée* soutient et accompagne les entreprises agroalimentaires ainsi que les coopératives agricoles afin de les aider à développer leurs gammes bio. Au total, ce sont **10 coopératives et entreprises** ainsi soutenues.
- Des ateliers de transformation, dont un atelier propre à la viande, ont vu le jour en 2013. Ces ateliers visent une **mieux valorisation des produits bios**, avec l'aide de l'association Biovallée.
- La construction d'un « Pôle bio » est en projet, regroupant, sur 5 ha. des entreprises, des structures de recherches et des organismes de développement.
- Deux points de ventes bio sont soutenus par l'association.
- La formation est un **investissement économique** : CFPRA à Die (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) : possibilité d'obtention d'un BPREA d'agriculture biologique. La sélection permet de prendre les profils les plus engagés. Formation de 3 jours à 9 mois, avec des stages de terrain (visites structures agricoles, etc.). On dénombre 40 étudiants en formation longue, et un taux de réussite de 99 %.

2) Une agriculture bio qui « s'en sort mieux » dans la Biovallée, qu'ailleurs

- Avec la pandémie, la consommation de bio a diminué à l'échelle nationale, car les prix ont « flambé ». Mais cette baisse est davantage amorcée/limitée dans la Drôme, où les consommateurs sont fortement attachés à leur consommation éco-responsable.

1) Une aide auxquels peuvent prétendre les agriculteurs bio de la Biovallée

L'Indemnité Compensatoire liée aux handicaps naturels (Ichn).

Il faut pour cela exercer en piémont (le cas du Diois) ; montagnes ou hautes montagnes ; « avoir au moins 80 % de la surface agricole en zone défavorisée », et « retirer au moins 50 % de ses revenus de l'activité agricole ». Des conditions que nombre d'agriculteurs du Diois considèrent comme drastiques. L'agriculteur peut ainsi toucher entre 35 et 40 €/ha, plafonnés à 50 hectares pour les surfaces commercialisées. Cette aide peut représenter entre 30 et 60 % des revenus, et les agriculteurs peuvent toucher entre 1700 et 21500 € annuels.

2) Mais des subventions mal calibrées pour certaines d'entre elles

Les agriculteurs bio de la Biovallée touchent en revanche peu de subventions de la PAC. En effet, leurs parcelles étant souvent inférieures à un hectare, les aides prétendues seraient négligeables. Certains acteurs du milieu agricole regrettent que les aides de la Politique Agricole Commune soient proportionnelles à la taille des surfaces, lésant ainsi bon nombre d'agriculteurs de la région.

Mais, d'une manière générale : les agriculteurs rencontrés arrivent tant bien que mal à joindre les deux bouts, et apprécient de ne pas dépendre uniquement des aides.